

# Le Canada et les Nations Unies

## Neuvième session de l'Assemblée générale

LA neuvième session de l'Assemblée générale s'est ouverte à New-York le 21 septembre. Parmi les soixante-neuf points dont on a approuvé jusqu'ici l'inscription à l'ordre du jour figurent trois questions politiques nouvelles qui sont de nature à soulever certaines controverses: Chypre, le statut de la Nouvelle-Guinée occidentale et l'admission du Laos et du Cambodge.

Les élections aux divers organismes des Nations Unies ont eu lieu comme d'habitude durant les premiers jours de la session. Au Conseil de sécurité, la Belgique, l'Iran et le Pérou remplaceront le Danemark, la Colombie et le Liban; au Conseil économique et social, la République Dominicaine, les Pays-Bas, l'Égypte et l'Argentine ont été élus en remplacement de quatre membres dont le mandat était expiré, et, en conformité du précédent qui régit la participation des Cinq Grands, la France et la Chine ont été réélues. Il y avait six vacances à combler à la Cour internationale de Justice: Mohammed Zafrulla Khan (Pakistan) a été élu en remplacement de sir Benegal Rau (Inde) décédé, cependant que les autres vacances ont été remplies par MM. Jules Basdevant (France), Roberto Cordova (Mexique), José G. Guerrero (Salvador), Hersch Lauterpacht (Royaume-Uni) et Lucio M. Moreno Quintana (Argentine). L'examen de la question controversée de la représentation de la Chine a été différé pour la durée de la neuvième session dans l'année civile en cours.

Le débat général en séance plénière a pris fin le 6 octobre, et les sept principales commissions de l'Assemblée ont commencé l'étude des points de l'ordre du jour qui leur ont été assignés. Les lignes qui suivent offrent un aperçu des trois questions les plus importantes au sujet desquelles une décision est intervenue.

### Chypre

Le 24 septembre 1954, peu après l'ouverture de la neuvième session, l'Assemblée générale eut à décider s'il fallait inscrire à l'ordre du jour le point suivant, proposé par le Gouvernement grec:

Application à l'égard de la population de l'île de Chypre, sous les auspices des Nations Unies, du principe de l'égalité des droits et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Cette démarche du Gouvernement grec n'était pas tout à fait inattendue. A la huitième session de l'Assemblée générale, le délégué de la Grèce avait déclaré en effet que, sans vouloir presser les choses pour le moment, son Gouvernement se verrait dans l'obligation de soulever la question de Chypre à la neuvième session si les pourparlers entre la Grèce et le Royaume-Uni à ce sujet se révélaient infructueux. Avant la huitième session, des délégations non officielles de Chypre avaient tenté d'obtenir une audience pour exposer leur thèse en faveur du rattachement de l'île à la Grèce.

Depuis des années, les tenants du projet tant en Grèce qu'à Chypre soutiennent que la population de l'île dont les quatre cinquièmes sont d'origine